

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du 1^{er}
degré

Chef de division
Claudie David

Affaire suivie par
Alice Fernandez

Téléphone
04 66 49 51 13

Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
alice.fernandez
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

Mende, le 14 novembre 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la
Lozère

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et les
professeurs des écoles

s/c de Madame et Messieurs les IEN

Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école maternelle et élémentaire de 2
classes et plus – rentrée scolaire 2018

Références : - Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
- Note de service n°2002-023 du 29 janvier 2002

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude
aux fonctions de directeur d'école élémentaire et maternelle, de deux classes et plus, pour la
rentrée 2018.

1. Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude, les enseignants justifiant, au 1^{er}
septembre 2018, de deux années de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire et
élémentaire. Cette condition d'ancienneté n'est cependant pas opposable aux personnels
faisant fonction de directeur d'école durant l'intégralité de l'année scolaire 2017/2018.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.
Les services effectués en qualité de professeur des écoles stagiaire sont pris en compte. En
revanche, les périodes de formation à l'ESPE ne sont pas prises en compte.

Sont assimilables à des services d'enseignement, les services d'enseignement accomplis en
présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris ceux effectués en qualité
d'instituteur ou de professeur des écoles spécialisé.

➤ Validité de la liste d'aptitude :

Depuis le 1^{er} septembre 2002, l'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure
valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a donc plus à être
sollicitée de nouveau. Ainsi l'inscription sur la liste d'aptitude à compter du 01/09/2018 sera
valable en : 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

➤ Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude :

Les enseignants faisant fonction de directeur d'école pour la durée de l'année scolaire
2017/2018 sont, sur leur demande, et uniquement sur avis favorable de l'IEN de la

circonscription, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude départementale qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018, sans condition d'ancienneté de services effectifs.

En cas d'avis défavorable de l'I.E.N, les candidatures sont soumises à l'avis de la commission départementale d'entretien.

Les personnels mutés dans le département de la LOZERE, inscrits sur la liste d'aptitude dans leur département d'origine, bénéficient d'une inscription de plein droit sur demande sur la liste d'aptitude départementale jusqu'au terme de la période de validité des trois années scolaires.

2. Nominations des directeurs d'école

Dans le cadre du mouvement, peuvent être nommés dans un emploi de directeur d'école :

- Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude.
- Les directeurs d'école en fonction, en provenance d'un autre département.
- Les enseignants qui ont exercé, au cours de leur carrière, les fonctions de directeur d'école de deux classes et plus (après inscription sur liste d'aptitude) pendant au moins trois années scolaires (consécutives ou non) et qui ont interrompu ces fonctions, peuvent, sur demande, être à nouveau nommés directeur d'école.

3. Modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude doivent être formulées à l'aide de l'imprimé ci-joint, et transmises, sous couvert de l'IEN de la circonscription qui portera un avis motivé, **pour le mardi 12 décembre 2017, délai de rigueur, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère (Division des Ressources Humaines et des Emplois 1^{er} degré).**

Les commissions chargées de procéder aux entretiens des candidats seront organisées dans le courant du mois de janvier 2018 et j'arrêterai alors la liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire départementale.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère



Pascal Clément

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
A L'EMPLOI DE DIRECTEUR 2 CLASSES ET PLUS
AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018**

NOM D'USAGE (en capitales) :

.....

NOM de famille :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :/...../.....

Ancienneté générale de services effectifs (au 01/09/18) : ans..... mois.....jours

Etablissement d'affectation 2017/2018 :

Ecole : (nom et adresse).....

Poste occupé en 2017/2018:

- **Faisant fonction de directeur 2 cl. et plus**
- **Chargé d'école classe unique**
- **Autres (adjoints, TR, etc..)** (à préciser)

.....

Avez-vous déjà été inscrit sur une liste d'aptitude départementale ?

oui **non** si oui, préciser l'année le département

Avez-vous déjà exercé les fonctions de direction d'école de 2 classes ou plus ?

oui **non** si oui, préciser les dates : deà.....

Avez-vous déjà suivi un stage de formation de directeurs ?

oui **non** si oui, préciser l'année

Date et signature de l'intéressé

- Pour les enseignants « faisant fonction » pour la totalité de l'année scolaire 2017/2018:

Dispensé d'entretien
Non dispensé d'entretien

- Pour les enseignants n'occupant pas un poste de faisant fonction durant la présente année scolaire :

Avis MOTIVE de l'Inspecteur de l'Education Nationale sur l'aptitude à la fonction :

.....
.....
.....
.....

Favorable

Défavorable

Ne peut se prononcer
(à justifier)

A....., le.....,
Signature de l'EN,

Avis circonstancié de la Commission départementale d'entretien :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION :

Avis favorable à l'inscription

Avis défavorable à l'inscription

A Le,
Le Président de la commission,